



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

NOTE THÉMATIQUE

*PREMIERS ENSEIGNEMENTS
DES EXPÉRIMENTATIONS EN MATIÈRE*

D'ALTERNANCE

Août 2013



Le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) a été créé en 2009 pour financer des actions innovantes en faveur des jeunes, mises en œuvre à une échelle limitée et évaluées rigoureusement. Dès son lancement, chaque expérimentation associe une structure porteuse d'un projet à un évaluateur indépendant. L'objectif est ainsi de connaître les effets des projets et d'orienter les politiques publiques vers les dispositifs les plus efficaces.

Les expérimentations sont sélectionnées dans le cadre d'appels à projets, avec l'objectif de répondre aux besoins prioritaires des jeunes. A ce jour, 14 appels à projets concernant 16 thématiques ont été publiés. 29 expérimentations d'envergure nationale sont par ailleurs soutenues et suivies¹. Au total, plus de 500 expérimentations, d'une durée moyenne d'environ deux ans, ont été initiées.

La présente note fournit une introduction aux résultats disponibles, en présentant les enjeux des projets et les principaux enseignements tirés des évaluations des expérimentations soutenues par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Elle s'appuie sur les rapports finaux de 26 expérimentations, qui ont été remis au FEJ par les porteurs et les évaluateurs des projets et fournit des liens vers ces documents, en ligne sur le site du FEJ.

Cette synthèse ne prétend pas à l'exhaustivité mais a pour objectif de permettre aux lecteurs de se repérer dans la gamme des actions menées ; elle les invite à prendre connaissance des rapports des porteurs et des évaluateurs afin d'en diffuser les enseignements, de les mettre en discussion et de favoriser leur appropriation collective.

CONSEIL D'UTILISATION

Certains textes (en bleu) sont cliquables et renvoient vers un lien Internet.

N'hésitez pas à les consulter.

1. Le FEJ a également repris les expérimentations concernant les jeunes lancées en 2008 par la Délégation interministérielle à l'innovation et l'expérimentation sociale et l'économie sociale (DIIESES).

RÉSUMÉ

La promotion de la formation en alternance est un objectif constant des politiques publiques depuis le début des années 1990, période à laquelle l'Etat s'engage de manière volontariste sur des objectifs quantitatifs. L'accroissement du nombre de jeunes ainsi formés se heurte cependant à divers obstacles, qui ont fait l'objet des expérimentations soutenues dans le cadre du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse. Une difficulté importante tient à la fréquence des **ruptures de contrat**, qui nécessitent d'interroger aussi bien les choix de filières opérés par les jeunes que leur suivi durant leur contrat, ou leurs conditions de logement. Un axe majeur des dispositifs a donc consisté dans **le renforcement des formes d'accompagnement** proposées aux jeunes en amont de la signature de leur contrat et au cours de celui-ci.

Cet accompagnement renforcé des jeunes apprentis a des effets partiellement inattendus. Les évaluations montrent qu'il ne permet pas de faire diminuer le nombre des ruptures, mais qu'il a pour effet d'améliorer l'appariement entre jeunes et employeurs. Ainsi l'accompagnement en amont de la signature d'alternance mené à la mission locale de Tulle, comprenant des actions d'information, l'aide à la validation d'un projet et à la recherche d'un maître de stage, a pour effet une augmentation des ruptures dans les six premiers mois. Cependant, à plus long terme, ces ruptures sont moins importantes chez les bénéficiaires. Les jeunes rompent donc plus rapidement mais réintègrent par la suite une formation plus adaptée : ce suivi aide ainsi les jeunes à reconnaître plus rapidement les mauvais choix d'orientation. Les bénéficiaires de l'accompagnement pendant l'apprentissage, qui disposaient notamment d'un recours à la médiation en cas de tensions entre l'apprenti et l'employeur, ont tendance à changer plus souvent d'employeurs, ce qui suggère que l'accompagnement a permis à davantage de ruptures « latentes » de s'exprimer, les jeunes bénéficiant d'un programme sécurisé en cas de rupture du contrat.

D'autres projets visent à **améliorer les conditions de vie des jeunes en alternance**. La nécessité d'un double logement n'est en effet pas rare pour les jeunes dont le centre de formation est éloigné de l'entreprise. L'effet des aides financières et logistiques pour faciliter l'accès à un deuxième logement a été évalué qualitativement. Les dispositifs ont réussi à cibler les jeunes les moins mobiles, et ont permis à une large part des jeunes de bénéficier d'une année d'apprentissage stable en termes de logement. L'évaluation d'un projet de logement des apprentis chez des particuliers montre l'intérêt de cette offre de logement intéressante pour les jeunes et pour les adultes qui les logent.

Les résultats des évaluations montrent enfin que **les projets n'ont pas permis de faire varier significativement le volume d'offre de l'alternance**, variable fondamentale pour atteindre des objectifs de croissance du recours à ce type de formation. Elles incitent à réfléchir aux actions qui pourraient être mises en œuvre pour sécuriser les entreprises proposant des postes en apprentissage, notamment en cas de rupture du contrat.

INTRODUCTION

L'alternance organise, à différents niveaux de formation, une scolarité répartie entre **l'acquisition de savoirs généraux, professionnels ou techniques et la pratique en entreprise**. En vingt ans, le nombre total d'apprentis a presque doublé, pour atteindre 443 000 en 2011². Dans le même temps, le niveau de formation des apprentis a augmenté et l'image de l'alternance s'est renouvelée, notamment parce qu'elle permet des **taux d'insertion professionnelle élevés**³. Ce développement est lié à une transformation du rapport de l'Etat à l'apprentissage. Entre 1945 et 1970, l'acquisition de compétences dans un cadre scolaire a été privilégiée (via les centres d'apprentissage, la scolarisation jusqu'à 16 ans, le collège unique notamment). La période 1970-1990 a néanmoins vu la croissance de l'apprentissage salarié pour en faire l'équivalent de l'apprentissage scolarisé. La loi de 1971 pose l'apprentissage comme une voie de formation à part entière et la loi de 1987 ouvre l'accès en apprentissage à l'ensemble des diplômes techniques et professionnels, là où, auparavant seul le CAP pouvait être préparé en alternance. Depuis 1990, et notamment depuis la loi de 1993, l'Etat s'engage sur des objectifs quantitatifs d'entrées en apprentissage.

La volonté de promouvoir l'alternance traverse de nombreuses propositions faites pour favoriser l'insertion professionnelle des jeunes. La « feuille de route sociale » issue de la Grande conférence sociale réunie les 20 et 21 juin 2013 prévoit ainsi « une consultation des partenaires sociaux, des acteurs territoriaux et des organismes consulaires sur le développement de l'alternance avant d'arrêter les dispositions législatives nécessaires fin 2013 » afin de « déterminer comment **concourir à un développement plus fort et plus équilibré des différentes formes de l'alternance** et de définir les outils pertinents pour que les entreprises accueillent un plus grand nombre de jeunes »⁴. Le rapport dirigé par Louis Gallois sur la compétitivité de l'industrie française propose quant à lui de fixer « un objectif de doublement du nombre des formations en alternance sur le quinquennat »⁵. Le récent rapport du Conseil économique, social et environnemental sur *L'Emploi des jeunes* recommande également de « développer et améliorer les formations en alternance »⁶.

Plusieurs constats conduisent à nuancer ces tendances. L'apprentissage n'est pas universel : les enfants d'origine immigrée y sont sous-représentés, pour des raisons qui demeurent peu documentées, de même que les filles, qui ne représentent que 30% des effectifs, concentrés dans certaines sections : 72% des étudiants en CAP des services et 65% des étudiants en baccalauréat professionnel des services sont des filles⁷. Par ailleurs et contrairement à une idée répandue, les déterminants de la réussite dans l'apprentissage restent pour une grande partie les mêmes que ceux de la réussite dans le cadre scolaire. En effet, les échecs sont inégalement distribués parmi les jeunes en alternance, et comme l'explique le sociologue Gilles Moreau, « **l'apprentissage n'échappe pas au poids des héritages sociaux et scolaires** [et] les mécanismes de sélection et de réussite qui y prévalent ne

2. Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *L'Etat de l'école*, n°22, octobre 2012.

3. Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Klaus F. Zimmermann, « *L'Emploi des jeunes peu qualifiés en France* », *Notes du Conseil d'Analyse Economique*, n°4, avril 2013.

4. « *Feuille de route sociale* » issue de la Grande conférence sociale réunie les 20 et 21 juin 2013.

5. Louis Gallois, *Pacte pour la compétitivité de l'industrie française*, rapport au Premier ministre, novembre 2012.

6. Jean-Baptiste Prévost, *L'emploi des jeunes*, Avis du Conseil économique, social et environnemental, septembre 2012.

7. « *Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur* », Direction de l'Evaluation, de la Prospective et de la Performance, mars 2013.

diffèrent pas sensiblement de ceux observés dans l'espace scolaire ». Par exemple, « la réussite au CAP s'accroît régulièrement en fonction de la trajectoire au collège : 33 % si l'apprenti provient de classes d'adaptation (SES, CPPN, SEGPA), 50 % pour un recrutement en quatrième générale, 78 % pour une provenance de troisième générale et 92 % lorsque l'apprenti a un niveau seconde »⁸.

La progression des entrées en apprentissage masque **la stagnation des entrées des jeunes les moins qualifiés** et la difficulté de ce système de formation à pénétrer les emplois à fort potentiel de recrutement, dans le secteur des services notamment. **Les taux de rupture prématurée** des contrats d'apprentissage restent par ailleurs élevés, supérieurs à 25 % sur la durée du contrat d'apprentissage. Ces ruptures sont inégalement réparties selon les branches d'activité et concernent d'abord les jeunes les plus fragiles, en particulier ceux dont la scolarité avant l'entrée en apprentissage a été la plus difficile⁹. Les raisons des ruptures recouvrent des situations différentes : grandes difficultés rencontrées par les jeunes à poursuivre leur formation en alternance, mal-logement, problèmes de comportement évoqués par les entreprises figurent parmi les causes les plus souvent évoquées.

Pour remédier à ces ruptures et, plus largement, promouvoir la formation en alternance, les actions entreprises dans le cadre des expérimentations visent à estimer l'effet sur le parcours des jeunes de **dispositifs d'accompagnement intervenant à différentes étapes : en amont, durant le contrat ou après le contrat d'alternance**. Des actions s'appliquent également à travailler sur le logement des apprentis afin de leur permettre de gérer les difficultés liées à la nécessité d'une double résidence, sur leur lieu de scolarité et sur leur lieu de stage.

1. PRÉSENTATION DES DISPOSITIFS

LES DISPOSITIFS EXPÉRIMENTÉS S'ARTICULENT AUTOUR DE QUATRE AXES.

- Le premier concerne **l'organisation d'un accompagnement en amont de l'alternance**. Il s'agit de s'adresser aux jeunes collégiens ayant émis le souhait de poursuivre en alternance l'année suivante en leur proposant des séquences de sensibilisation à l'apprentissage, des entretiens individuels, des témoignages d'anciens apprentis, des visites de centres de formation et d'entreprises.

- **Le projet « FAR – Faire de l'Alternance une Réussite », porté par le Rectorat de Nancy-Metz et évalué par le Groupe de Recherche sur l'Education et l'Emploi de l'Université de Nancy, AP1 438**

Le dispositif a pour objectif d'accompagner de manière spécifique une fraction de la population d'élèves de troisième ayant mentionné l'apprentissage comme souhait d'orientation. Cet accompagnement vise à mieux préparer les jeunes à cette orientation afin de prévenir les ruptures précoces de contrats. Il est structuré autour de visites de CFA et d'entreprises des secteurs d'activité pressentis par les élèves, d'entretiens individuels pour suivre leur projet professionnel, d'aide à la recherche active d'un employeur.

8. Gilles Moreau, « [Apprentissage : une singulière métamorphose](#) », *Formation emploi*, 101, janvier-mars 2008.

9. Elyes Bentabet, Benoît Cart, Valérie Henguette, Marie-Hélène Toutin, Françoise Kogut, « [Jeunes et entreprises face aux ruptures de contrat d'apprentissage](#) » (CLERSE-CEREQ), novembre 2012.

- Des projets mettent en place un suivi en plusieurs phases dont le point de départ est un processus de **découverte de l'alternance** (présentations, visites de chantiers, temps d'immersion en entreprise), et qui se poursuit par un dispositif d'accompagnement renforcé. Il semble en effet essentiel de mener un travail d'information auprès des jeunes afin de prévenir les ruptures liées à une mauvaise représentation du secteur d'activité choisi ou à des choix de secteur faits « par défaut », notamment en les informant des disparités de taux de rupture selon les secteurs¹⁰. Ainsi, un apprenti de l'hôtellerie-restauration a 9 fois plus de risques de résilier son contrat qu'un apprenti en viticulture. D'autre part, toutes choses égales par ailleurs, un jeune en alternance dans une filière commerciale a 7 fois plus de chances d'être diplômé qu'un jeune apprenti en viticulture. Plusieurs projets prévoient **l'intervention d'un tuteur** ou un accompagnement, au sein d'une mission locale ou d'une association, une fois le contrat signé.

- **Le projet « Programme de prévention des ruptures dans l'apprentissage », porté par la mission locale de Tulle et évalué par le Centre de recherches en économie et statistiques, AP DIIESES 09**

L'expérimentation a pour objectifs d'accroître le nombre de contrats signés en facilitant la rencontre entre offre et demande de travail, sur un marché marqué par la multitude et l'éparpillement des acteurs (Chambre des métiers, CFA, employeurs, Education nationale). Il s'agit également de prévenir l'échec en apprentissage en améliorant la qualité des projets des jeunes et des appariements entre jeune et employeur, ainsi qu'en organisant un système de veille pour repérer les difficultés qui peuvent survenir au cours du contrat. Pour ce faire, le dispositif mobilise, en amont de l'entrée en apprentissage, les conseillers de CFA et des missions locales pour accompagner les jeunes, les aider à construire leur projet et à rechercher un maître de stage. Il prévoit également un suivi tout au long du contrat d'apprentissage et notamment la mise en place d'une médiation en cas de tensions entre l'apprenti et l'employeur.

Le projet « Incrire les contrats en alternance dans une logique de parcours sécurisé », porté par la mission locale rurale de l'arrondissement de Beaune et évalué par l'IREDU-CEREQ, AP1 263.

Le projet a pour objectif d'instaurer une politique de prévention autour de l'alternance. Il s'agit de mettre en place un tutorat, afin de déceler au plus vite les difficultés pour tenter d'y répondre, par le processus de médiation ou d'appui social, à la demande du jeune, de l'employeur, mais aussi des autres partenaires. L'évaluateur étudie les disparités entre les secteurs professionnels et entre les diplômés préparés : quelle est la probabilité d'obtenir son diplôme, de rompre son contrat ou de quitter son secteur d'activité, selon que l'apprenti travaille dans la viticulture ou le commerce, relativement à l'hôtellerie-restauration, et selon qu'il prépare un CAP, BEP, ou BTS relativement à un baccalauréat professionnel ?

- Deux projets répondent aux **difficultés que rencontrent les apprentis pour se loger** lorsqu'ils doivent avoir une double résidence, malgré la fragilité de la solvabilité liée à leur situation en alternance et en emploi de courte durée.

10. Ibidem.

■ **Le projet « [Chèque Habitat pour les Jeunes en Alternance](#) », porté par l'URHAJ Rhône Alpes et évalué par le cabinet AMNYOS, AP1 169**

L'expérimentation consiste à doter les apprentis en situation de double hébergement d'un chèque-habitat, qui leur permet de s'acquitter d'une partie des dépenses consacrées à leur deuxième hébergement pendant l'apprentissage. En effet, le double hébergement constitue un frein au bon déroulement de l'apprentissage : cette situation pèse sur le budget des apprentis, et la contrainte financière décourage des jeunes de trouver une deuxième solution d'hébergement. L'impossibilité d'accéder à un deuxième logement a des conséquences qui ne sont pas toujours bien évaluées en début de formation, en termes de coût, de temps et de fatigue. L'accès au dispositif ne concerne que les jeunes qui ont besoin d'un second logement et ne perçoivent pas d'autres aides pour le logement ; les structures d'hébergement concernées sont limitées.

■ **Le projet « [Mise en place d'un réseau d'hébergement en chambres chez les particuliers pour les jeunes en mobilité](#) », porté par le Conseil régional d'Aquitaine et évalué par le CEREQ, AP1 239**

L'enjeu du projet est de favoriser le logement des apprentis chez des particuliers. La solution de logement chez les particuliers cherche à rendre plus attractif l'apprentissage sur des sites distants, tout en rassurant la famille des très jeunes apprentis en termes d'encadrement. Le caractère expérimental articule des logiques économiques (coûts d'entrée modérés, compléments de revenus) relativement abritées des conditions de marché devenues inaccessibles, avec des logiques de socialisation entre jeunes et propriétaires adultes, parfois âgés (57 ans en moyenne). Le projet s'inscrit également dans une dynamique d'incitation à l'initiative locale et au mode de gouvernance décentralisé.

- Enfin, d'autres projets portent sur **les acteurs de l'alternance**. Le rapport d'évaluation du projet « [Inscrire les contrats en alternance dans une logique de parcours sécurisé](#) », suggère que « *le triptyque jeune, entreprise, centre de formation existe dans l'apprentissage mais, est parcellisé* ». Les dispositifs visent donc à élargir les partenariats entre les institutions du monde économique, comme les chambres consulaires, les responsables de la politique publique de l'emploi (DIRECCTE, Préfet,...), et les acteurs locaux, responsables en matière d'alternance et de logement, notamment le Conseil général et le Conseil régional pour accroître les solutions d'insertion des jeunes souhaitant s'engager dans un parcours d'apprentissage. Cette problématique apparaît essentielle au regard du fonctionnement de l'alternance dans certains pays voisins. Par exemple, la note du Conseil d'Analyse Economique publiée en avril 2013 indique que « *le développement de l'apprentissage en Allemagne s'est réalisé par un dialogue étroit des partenaires sociaux visant à élaborer et à actualiser régulièrement les formations pour chaque type de qualification* »¹¹.

11. Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Klaus F. Zimmermann, [article cité](#).

■ **Le projet « Dispositif expérimental de plate-forme pour une alternance réussie (DEPAR) », porté par la Fondation d'Auteuil et évalué par le CREDOC, AP1 37**

Le dispositif a pour objectif de diminuer les ruptures de contrats d'apprentissage, en mettant en place une plateforme réunissant des acteurs de l'accompagnement qui opéraient de manière fractionnée et offraient donc un accompagnement discontinu aux jeunes. En effet, les phases d'orientation, de sécurisation du parcours dans l'alternance et d'insertion dans l'emploi durable, sont souvent assurées par des structures différentes qui communiquent peu. Il s'agissait d'autre part de cibler les apprentis les plus précaires : 400 jeunes ont donc été ciblés par le dispositif. Les bénéficiaires sont pour la plupart mineurs, inactifs, peu ou pas diplômés, et souvent déscolarisés depuis plusieurs mois (voire 1 an et plus). Ils sont souvent dans des situations sociales difficiles, en isolement, et présentent des difficultés d'adaptation au monde de l'entreprise.

■ **Le projet « Champagne Alternance », porté par l'Association régionale des présidents de missions locales de Champagne-Ardenne et évalué par le CREDOC, AP1 329**

Le programme expérimental vise à informer davantage les jeunes suivis par les missions locales en amont de l'alternance et à suivre leur parcours une fois leur contrat signé, en améliorant la visibilité des missions locales dans ce domaine vis-à-vis des autres partenaires et en créant des liens pour intervenir en réseau afin de limiter les abandons en cours de contrat des jeunes engagés dans l'alternance.

Une Charte Qualité en cinq points précise les actions à réaliser par les missions locales avant et après l'entrée en alternance d'un jeune suivi par leur structure. Elle articule des missions telles que vérifier la motivation des jeunes pour le métier faisant l'objet de la formation, appréhender les solutions de logement et de transport pensées par le jeune. Dans le cadre de l'apprentissage lui-même, la charte vise enfin à suivre mensuellement les jeunes au cours des premiers mois qui suivent la signature du contrat, et à entamer un processus de médiation avec l'entreprise en cas de difficultés avec l'employeur.

2. PRINCIPAUX RÉSULTATS

■ Méthodes d'évaluation

Plusieurs évaluations achevées et en cours font l'objet d'évaluations d'impact quantitatives (AP1 263, « [Inscrire les contrats en alternance dans une logique de parcours sécurisé](#) », Mission locale rurale de l'arrondissement de Beaune, IREDU-CEREQ ; AP1 112, « Promotion de l'apprentissage et sécurisation des parcours des jeunes apprentis en France », Conseil national des missions locales, CREDOC ; AP DIESES 09, « [Evaluation d'un programme de prévention des ruptures dans l'apprentissage](#) », Mission locale de Tulle, CREST ; AP1 329, « [Champagne Alternance](#) », Association Régionale des présidents de missions Locales, CREDOC). Elles diffèrent cependant du point de vue des méthodes de constitution des groupes test et témoins et en ce qui concerne la comparabilité de ces groupes.

Les autres expérimentations achevées ont fait l'objet d'une évaluation reposant sur des données quantitatives descriptives et qualitatives.

LES PLATEFORMES PARTENARIALES PERMETTENT DE FLUIDIFIER LES ÉCHANGES ENTRE LES ACTEURS

Les projets visant à rapprocher les acteurs de l'alternance au sein d'une plateforme montrent une **évolution encourageante des rapports entre jeunes et employeurs**. En effet, d'après les bénéficiaires et les employeurs, le dispositif « [Inscrire les contrats en alternance dans une logique de parcours sécurisé](#) » permet de « *comprendre les attentes des employeurs par rapport aux apprentis, leurs perceptions des jeunes, mais aussi d'appréhender les représentations des jeunes vis-à-vis du monde du travail, afin d'aider au bon déroulement du contrat d'apprentissage* ». Ce constat rejoint les enseignements tirés de l'évaluation du projet « [Dispositif Expérimental de Plateformes pour une Alternance Réussie \(DEPAR\)](#) ». En effet, le suivi continu des jeunes par des coordinateurs permet de mettre en évidence une évolution du regard que portent les entreprises sur les jeunes en difficultés : le dispositif a notamment « *permis de « rassurer » certaines entreprises, réticentes à l'idée d'intégrer un jeune qui a besoin d'un accompagnement social* ».

Par ailleurs, le suivi renforcé mis en place par le projet « [DEPAR](#) » est l'occasion d'informer également les entreprises peu sensibilisées à l'alternance. Il s'agit notamment de clarifier auprès d'elles les « *démarches administratives et les avantages financiers* ».

LES EFFETS INCERTAINS DE L'ACCOMPAGNEMENT EN AMONT DE L'ALTERNANCE

Plusieurs rapports d'évaluation rappellent qu'il est crucial de fournir aux jeunes des structures d'accompagnement vers l'apprentissage. Le rapport d'évaluation du projet « [Faire de l'Alternance une réussite](#) » montre, à travers des entretiens menés auprès des jeunes, que « *l'idée de suivre un apprentissage est d'abord une construction par défaut et, [...] la perception majoritaire est que cette filière s'apparente aussi à une filière de relégation* ». **L'échec scolaire et la hiérarchisation des jugements émis sur les différentes voies offertes par l'institution scolaire**, sont intériorisés pour de nombreux jeunes, et jouent un rôle important dans la perception de ces filières¹².

12. A cela s'ajoute, une représentation des études et des diplômes fondée sur de l'inutilité, voire de la nocivité de poursuivre une formation générale, ce qui n'empêche pas de nombreux jeunes, de façon paradoxale en apparence, de penser que l'obtention d'un diplôme est essentielle.

La nécessité d'accompagner les jeunes résulte également du fait que **la recherche d'un employeur et l'obtention d'un contrat de travail sont des étapes difficiles**. Le rapport d'évaluation du projet « [Faire de l'alternance une réussite](#) » fait ainsi part du « *regret [...] fort - proche de la demande et de la revendication - que l'aide et l'accompagnement directs dans la prise de contact avec les entreprises susceptibles de recruter les jeunes apprenti(e)s ne soient pas intégrés dans le périmètre et le champ d'action du dispositif* ».

Le contexte économique est également un frein important. Dans le cadre du projet « [Champagne alternance](#) », dans lequel le groupe témoin est constitué par les jeunes suivis l'année précédente par les missions locales, « *plus de la moitié des bénéficiaires a contacté au moins quatre entreprises, c'est davantage que pour l'échantillon témoin. Pour autant, la part des jeunes ayant trouvé qu'il avait été difficile de trouver une entreprise est proche dans les deux échantillons (près d'un jeune sur deux). L'augmentation du nombre d'entreprises visitées peut être interprétée comme un renforcement des difficultés à concrétiser les projets de contrat* ».

Dans le cadre de l'« [Evaluation d'un programme de prévention des ruptures dans l'apprentissage](#) », le programme d'accompagnement en amont à la recherche d'un employeur ne s'est pas traduit par un accès accru à l'apprentissage. Au contraire, les résultats des enquêtes montrent que, **pour cette première phase du programme, le nombre de jeunes qui abandonnent leur apprentissage dans les premiers 6 mois de la formation est plus important dans le groupe de bénéficiaires du dispositif (« groupe test ») que dans le groupe témoin**. En revanche, à plus long terme (après 2 ans et demi), ce constat s'inverse et le taux d'abandon du groupe test est finalement plus bas que celui du groupe témoin. « *Tout se passe comme si l'accompagnement des missions locales aidait les jeunes à reconnaître plus rapidement les mauvais choix de carrière. Ainsi les jeunes rompent plus rapidement mais réintègrent par la suite une autre formation qui leur correspond mieux.* »

Le rapport d'évaluation montre cependant que l'accompagnement en amont de l'apprentissage a eu un impact positif sur l'entrée des plus jeunes en **contrats de pré-apprentissage**, c'est-à-dire de formation en alternance pour faire découvrir aux élèves un environnement d'apprentissage correspondant à leur souhait d'orientation.

L'ACCOMPAGNEMENT AU COURS DE L'ALTERNANCE A DES EFFETS CONTRASTÉS SUR LE TAUX RUPTURE DE CONTRATS

Deux projets mettent en lumière un impact positif de l'accompagnement pour prévenir les ruptures des contrats, **mais des difficultés méthodologiques rendent ces mesures d'impact fragiles**. En effet, dans les deux évaluations, la constitution des groupes test et témoin ne les rend pas comparables statistiquement et les taux de réponse sont trop bas pour conclure avec certitude. L'évaluateur du projet « [Champagne Alternance](#) » estime que « *le taux de rupture de contrat est en très forte baisse : il était de 48% pour les témoins et n'est plus que de 29% pour les bénéficiaires* ». Des éléments conduisent néanmoins à tempérer ces résultats, en particulier le fait que les jeunes bénéficiaires sont, en moyenne, plus diplômés que les jeunes témoins, ce qui est un facteur fortement prédictif de la réussite ou de l'échec de la formation.

Le rapport d'évaluation du projet [« Inscrire les contrats en alternance dans une logique de parcours sécurisé »](#) conclut également à un effet positif du programme de tutorat renforcé sur le taux de rupture de contrats, mais ces résultats ne convergent pas avec le rapport de l' [« Evaluation d'un programme de prévention des ruptures dans l'apprentissage »](#) de la mission locale de Tulle, qui lui met en évidence l'absence d'effet sur les taux d'abandon. L'accompagnement, en cours de contrat d'apprentissage, a favorisé **un turn-over des jeunes plus important, mais n'a pas réduit le taux d'abandon**. Cependant, *« les données de l'enquête à long terme révèlent que [...] ces ruptures sont surtout des changements d'employeur, c'est-à-dire des ruptures de contrat suivies de signature d'un nouveau contrat. Les abandons, à savoir des ruptures de contrat suivies d'un renoncement à l'apprentissage, sont aussi fréquents dans le groupe test que dans le groupe témoin (environ 11 %). »* L'accompagnement a semble-t-il permis à davantage de ruptures « latentes » de s'« exprimer ». Les jeunes ont peut-être plus facilement quitté leur poste, justement parce qu'ils pouvaient bénéficier d'un programme de sécurisation. L'évaluateur conclut que *« cet effet n'était pas attendu, mais il n'est pas forcément négatif. Bien au contraire car il peut être de nature à améliorer le bien être des jeunes, en favorisant de meilleurs appariements »*.

DES SOLUTIONS INNOVANTES FAVORISENT L'ACCÈS AU LOGEMENT DES APPRENTIS

Le rapport d'évaluation du projet [« Chèque habitat pour les jeunes en alternance »](#), qui s'est concentré sur une appréhension qualitative de l'effet du chèque sur les conditions d'accès au logement des jeunes bénéficiaires, montre des résultats encourageants. Ainsi, *« 40 % [des apprentis bénéficiaires] ont considéré que le chèque était particulièrement utile notamment parce qu'ils n'auraient pas pu, sans cette aide, financer leur double hébergement toute l'année »*. Le dispositif a ciblé pour moitié des jeunes dont les moyens de mobilité étaient les moins importants : 47 % des apprentis qui ont eu besoin du chèque *« ne possèdent aucun moyen de transport motorisé »*. Cela rejoint le constat à l'origine des expérimentations d'aide à l'obtention du permis de conduire pour les jeunes accueillis dans les missions locales, dont seule une petite minorité dispose de ce moyen d'accéder à l'autonomie.

L'évaluation du projet [« Mise en place d'un réseau d'hébergement en chambres chez les particuliers pour les jeunes en mobilité »](#) montre que les jeunes ont été satisfaits de cette offre de logement à plus bas prix. Ils témoignent en effet de **l'impact de ces solutions d'hébergement sur la possibilité de suivre à temps plein leur apprentissage**, considérant que le dispositif était lui aussi particulièrement utile au bon déroulement de leur double hébergement. Les familles des apprentis mineurs déclarent apprécier le dispositif également, bien que les accueillants aient accepté de façon hétérogène ce *« transfert de responsabilités »*.

3. PERSPECTIVES

Les rapports soulignent **les facteurs structurels qui pèsent sur le développement de l'apprentissage** et la fréquence des ruptures de contrat : l'accès aux employeurs, les conditions de travail, le niveau scolaire des apprentis. Comme le rappelle Gilles Moreau, « *l'apprentissage n'efface pas d'un coup de baguette magique le passé scolaire de ceux qu'il accueille* »¹³.

Les résultats disponibles à ce jour seront complétés par l'évaluation de l'impact d'une expérimentation de grande envergure, menée sur 7 sites et visant également à sécuriser les parcours des jeunes apprentis.

■ **Le projet « Promotion de l'apprentissage et sécurisation des parcours des jeunes apprentis en France », porté par le Conseil national des missions locales et l'Agence nouvelle des solidarités actives, évalué par le CREST, la DARES et le CREDOC, API 112**

L'objectif est d'évaluer l'impact de l'accompagnement des jeunes qui souhaitent s'engager dans une démarche d'apprentissage. L'évaluation concerne les phases de l'accompagnement qui débutent au moment de l'expression du souhait par le jeune. L'expérimentation permet de mesurer :

- l'impact de l'accompagnement renforcé avant l'entrée en apprentissage sur les chances de trouver un employeur d'accueil ;
- l'impact de l'accompagnement renforcé avant l'entrée en apprentissage et pendant la durée de l'apprentissage, sur les taux de rupture d'une part, les taux de maintien en emploi ou d'accès rapide à la sortie de l'apprentissage.

Les méthodes mobilisées sont à la fois quantitatives et qualitatives. Elles comprennent :

- un dispositif d'enquête par questionnaire auprès des jeunes bénéficiaires et d'un échantillon de jeunes témoins. Le projet porte sur deux cohortes de jeunes bénéficiaires, de 700 jeunes chacune. Au total, 1400 jeunes bénéficiaires et autant de témoins feront l'objet des enquêtes quantitatives. Chaque cohorte, bénéficiaires et témoins, est interrogée deux fois. La première interrogation a lieu au mois de mars de l'année suivant l'entrée dans le projet, la seconde en novembre de l'année suivante.
- deux phases d'interrogation qualitative des acteurs de chaque site et de leurs partenaires.
- deux phases d'interrogation qualitative de 15 jeunes bénéficiaires.

Le rapport final d'évaluation sera disponible en 2014.

Les expérimentations s'inscrivent dans un **mouvement plus large de reconnaissance de l'utilité d'un tutorat externe** assuré entre les jeunes et les entreprises dans le cadre des contrats d'apprentissage. Ces actions visent à faire diminuer le taux de rupture des contrats. Cet indicateur recouvre cependant des réalités contrastées. La mesure du taux de rupture dépend des définitions adoptées : ainsi peut-on distinguer une rupture de contrat ayant pour conséquence une sortie du jeune de l'apprentissage, d'une sortie du jeune du secteur d'activité ou d'un changement d'entreprise du même secteur d'activité.

13. Gilles Moreau, [article cité](#).

Les expérimentations n'ont pas permis de faire reculer le niveau global des ruptures mais elles conduisent à tempérer le caractère déterminant de cet indicateur. L'« [évaluation d'un programme de prévention des ruptures dans l'apprentissage](#) », mené à la mission locale de Tulle, montre ainsi que l'accompagnement n'a pas eu d'effet notable sur les ruptures de contrat à court terme, mais qu'il a, à long terme, légèrement amélioré les appariements et favorisé de la sorte la stabilité du parcours professionnel des apprentis. En ce sens, **l'objectif de politique publique le plus important n'est pas nécessairement de faire évoluer le nombre global de ruptures, mais d'assurer un accompagnement qui permette de se réorienter dans de bonnes conditions** vers d'autres employeurs ou secteurs d'activité.

L'accès au logement apparaît également comme un élément clé de la sécurisation des parcours des apprentis. Le rapport d'évaluation « [Mise en place d'un réseau d'hébergement en chambres chez les particuliers pour les jeunes en mobilité](#) » met en évidence les facteurs du dispositif qui ont contribué au bon déroulement de l'expérimentation, et qui ont permis de la pérenniser. Les accueillants ont apprécié la formule de location sécurisante, grâce aux services administratifs et aux solutions de médiation en cas de litige. Cela a contribué à la fidélisation ces propriétaires qui louaient déjà une chambre par leurs propres moyens et qui se sont donc impliqués dans le dispositif grâce à la qualité de la gestion administrative. **Le projet va être pérennisé après le financement du FEJ**, sur les crédits de la Région. Le recours à des solutions de ce type pourrait faire l'objet d'une expertise pour mesurer leur potentiel de contribution à la réalisation de la mesure n°13 décidée dans le cadre du Comité interministériel de la jeunesse du 21 février 2013 visant à améliorer les conditions d'hébergement des jeunes en alternance.

La pénurie de l'offre de places en apprentissage constitue, enfin, un frein majeur au développement de l'apprentissage. L'« [évaluation d'un programme de prévention des ruptures dans l'apprentissage](#) », indique que **parmi les jeunes ayant formulé le vœu de poursuivre des études en alternance, seule une moitié d'entre eux en ont eu l'opportunité**. Globalement, les expérimentations n'ont pas eu d'effet significatif sur le volume des contrats d'alternance signés dans un territoire donné. Des actions mises en œuvre dans le cadre du FEJ ont porté sur l'amélioration de l'information à destination des plus petites entreprises. Cependant, l'impact en termes de recours à l'alternance de la part de ces entreprises n'est pas mesuré par les évaluations. Les projets soutenus par le FEJ se sont concentrés sur les actions menées auprès des jeunes, se situant ainsi davantage du côté de la demande que de l'offre d'alternance.

Il apparaît donc nécessaire de **travailler sur les déterminants de l'offre d'alternance, pour augmenter le nombre de places offertes et diversifier les entreprises qui proposent des places**. Or, la question des ruptures de contrat en alternance est également une problématique importante pour les entreprises d'accueil pour qui la rupture représente une perte importante, relative notamment au temps investi dans la formation du jeune apprenti. De telles craintes peuvent limiter le recours à l'alternance par de nouvelles entreprises. Un enjeu d'expérimentation pourrait être **de développer des moyens complémentaires de sécuriser les entreprises qui s'engagent** dans le recrutement de jeunes en alternance, en termes de financement et d'accompagnement.

RÉFÉRENCES

RAPPORTS ISSUS DES EXPÉRIMENTATIONS FEJ :

AP1 112 : « [Promotion de l'apprentissage et sécurisation des parcours des jeunes apprentis en France](#) », Conseil national des Missions locales – Agence Nouvelle des Solidarités Actives, CREST – DARES – CREDOC.

AP1 169 : « [Chèque habitat pour jeunes en alternance](#) », URHAJ Rhône-Alpes, AMNYOS.

AP1 139 : « [Mise en place d'un réseau d'hébergement en chambres chez les particuliers pour les jeunes en mobilité](#) », Région Aquitaine, CEREQ.

AP1 263 : « [Inscrire les contrats en alternance dans une logique de parcours sécurisé](#) », Mission locale rurale de l'arrondissement de Beaune, IREDU-CEREQ.

AP1 329 : « [Champagne Alternance](#) », ARML Champagne-Ardenne – Mission locale de Reims, CREDOC.

AP1 438 : « [FAR – Faire de l'alternance une réussite](#) », Service académique d'information et d'orientation du rectorat de l'académie Nancy-Metz, Grée – 2L2S / Université Nancy 2.

AP1 027 : « Plateforme de sécurisation des contrats d'apprentissage », Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Mayenne, AMNYOS.

AP1 037 : « [Dispositif expérimental de plate-forme pour une alternance réussie \(DEPAR\)](#) », Fondation d'Auteuil, CREDOC.

AP1 393 : « [Réduire les sorties prématurées du système de formation initial, sécuriser l'orientation vers l'alternance et prévenir les ruptures](#) », ARML Languedoc Roussillon, Cabinet CIVITO.

AP DIESES 09 : « [Evaluation d'un programme de prévention des ruptures dans l'apprentissage](#) », Mission locale de Tulle, CREST.

DOCUMENTS :

Pierre Cahuc, Stéphane Carcillo, Klaus F. Zimmermann, « [L'Emploi des jeunes peu qualifiés en France](#) », Notes du Conseil d'Analyse Economique, n°4, avril 2013.

Elyes Bentabet, Benoît Cart, Valérie Henguelle, Marie-Hélène Toutin, Françoise Kogut, « [Jeunes et entreprises face aux ruptures de contrat d'apprentissage](#) », (CLERSE-CEREQ), novembre 2012.

Louis Gallois, [Pacte pour la compétitivité de l'industrie française](#), rapport au Premier ministre, novembre 2012.

Gilles Moreau, « [Apprentissage : une singulière métamorphose](#) », *Formation emploi*, n°101, janvier-mars 2008.

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, [L'Etat de l'école](#), n°21, novembre 2011.

Jean-Baptiste Prévost, [L'emploi des jeunes](#), Avis du Conseil économique, social et environnemental, septembre 2012.

Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Direction de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative

Bureau des actions territoriales et interministérielles

Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

fonds-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr

Tél. : 01 40 45 93 22

www.experimentation.jeunes.gouv.fr

Août 2013